



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

## AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

service d'animation interministérielle des politiques publiques

bureau de l'environnement

Une enquête publique unique est ouverte du lundi 16 janvier 2023 (14 h 00) au jeudi 16 février 2023 (17 h 00) relativement à la demande d'autorisation environnementale unique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles présentée par la Société LOGISTIQUE SPORTS ET LOISIRS et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Castelrenaudais, dans l'objectif de réaliser le projet d'exploitation de l'entrepôt de stockage de la Société LOGISTIQUE SPORTS ET LOISIRS et le rejet d'eaux pluviales de la Z.A.C. "Porte d'Autrèche" portée par la communauté de communes..

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation) et les observations émises par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : [www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr).

Le dossier est déposé en mairie d'AUTRECHE. Il est également consultable sur un poste informatique à la mairie. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Un registre est ouvert à la mairie d'AUTRECHE pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie d'AUTRECHE ou à l'adresse électronique [pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant dans l'objet « enquête LOGISTIQUE SPORTS ET LOISIRS ».

Monsieur Jean-Louis BERNARD, responsable de formation pour l'armée de terre en retraite, a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra les observations des intéressés en mairie d'AUTRECHE : le lundi 16 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 le mardi 24 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 . le vendredi 10 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 . le jeudi 16 février 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LOGISTIQUE SPORTS ET LOISIRS et la communauté de communes du Castelrenaudais.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie d'AUTRECHE et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès desquelles des informations peuvent être demandées, sont : M. Jérôme VAUGOYEAU - directeur général adjoint à la communauté de communes du Castelrenaudais ([dta@cc-castelrenaudais.fr](mailto:dta@cc-castelrenaudais.fr)) et M. Frédéric GRASSART, directeur des opérations pour la société INTERSPORT ([fgrassart@intersport.fr](mailto:fgrassart@intersport.fr)).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.